

Commune de ST THIBERY

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION



Localisation de la commune

RAPPORT DE PRÉSENTATION



L'usage de la vidéoprotection est régi par le Code de la Sécurité Intérieure, articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 (**créé par l'ordonnance n°2012-351** L'usage de la vidéoprotection est régi par le Code de la Sécurité Intérieure, articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 (**créé par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 art.V abrogeant la loi 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée**) et pour application les articles R.251-1 à R.253-4 (**créé par les articles le décret 2013-113 du 4 décembre 2013 – art.IX abrogeant le décret 96-926 du 17 octobre 1996**).

Il prévoit le développement d'outils nouveaux tels que la vidéoprotection pour, en particulier, assurer « la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à de s risques d'agressions et de vol – La protection des bâtiments et installations publics et leurs abords».

Saint Thibéry (34) commune de 2775 habitants (INSEE 2020) sur une superficie de 18,47 kilomètres carré (150h/km²) se situe au sud de l'agglomération de Pézenas. Le territoire de la commune est situé dans la région naturelle du Biterrois, à proximité de la région du Pays de Thau, séparée du village par le fleuve Hérault. Une partie du territoire de la commune se trouve cependant sur la rive gauche du fleuve et est donc géographiquement située dans cette dernière région. Le village est situé à 13 km au nord-ouest d'Agde et à 6 kilomètres au sud de Pézenas ainsi qu'à 17 kilomètres au nord-est de Béziers et à 45 kilomètres au sud-ouest de Montpellier.

Les statistiques de la délinquance (information gendarmerie) font apparaître les éléments suivant pour l'année 2020, (faits constatés) :

- Délinquance générale : 124 faits (120 en 2019)
 - Délinquance de proximité : 59 faits (40 en 2019)
- Atteintes aux biens: 79 faits (59 en 2019)

Monsieur le Maire avec l'accord du conseil municipal souhaite modifier son système de vidéoprotection composé actuellement de **6 caméras**, afin de parfaire la politique de prévention de la délinquance mise en place et accroître l'efficacité de la lutte contre les actes de malveillance.

- La modification du système se porte sur :
- **l'ajout de 6 nouvelles caméras**
- **le déplacement de 2 caméras existantes (C1-C3)**

L'objet de cette extension est d'améliorer l'efficacité et les résultats dans le cadre de la prévention de la délinquance en rapport avec l'article L.215-2 du Code de Sécurité Intérieure, en l'espèce :

- ⓪ La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords (alinéa 1)
- ⓪ La régulation des flux de transport (alinéa 3)
- ⓪ La constatation des infractions aux règles de la circulation (alinéa)
- ⓪ La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens...(alinéa 5)
- ⓪ La prévention d'actes de terrorisme, dans les conditions prévues au chapitre III du titre II du présent livre (alinéa 6).
- ⓪ Prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou autres objets (al.11).

Le système permettra également, si besoin est, de contrôler la circulation et le stationnement et de surveiller le déroulement d'événements festifs sur la commune.

Le système est conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur, et conserve la notion de proportionnalité.

A la demande de M. Jean AUGÉ, Maire de la commune, le major Fabrice PITTAVINO référent sûreté du groupement de gendarmerie de l'Hérault a été associé au projet et à la rédaction de ce document.



PLAN DE MASSE DE LOCALISATION DES CAMERAS



 1 à 6 caméras dôme motorisées existantes

 7 à 12 nouvelles caméras fixes

LISTE DES EMPLACEMENTS DES CAMERAS

N° caméra	Type caméra	Localisation	Champs de vision
1	Dôme motorisé	Mairie, intersection place de la Mairie et rue du Mailh	Abords Mairie, rue de la Mairie, rue du Mailh
2	Dôme motorisé	Boulevard de la Digue	Parking de la Digue, Boulevard de la Digue
3	Dôme motorisé	Rue de la Brèche	Rue de la Brèche, place Francis Laurent, Commerces, parking, Point Cash
4	Dôme motorisé	Boulodrome	Boulodrome, Écoles
5	Dôme motorisé	Boulevard des écoles	Boulevard des Écoles, Chemin des Tiradous
6	Dôme motorisé	Complexe sportif	Intérieur complexe sportif, stades et abords bâtiments
7	Fixe multi-capteurs	Place du marché	Place du marché, Grand Rue, Place de la Liberté
8	Fixe	Intersection boulevard de la Digue / Rue Pte de Montpellier	Intersection Bd de la Digue, rue Porte de Montpellier, rue du Bac, Chemin du Pont Romain, Bd des Écoles
9	Fixe multi-capteurs	Rond-point de la Mission	Av de Béziers, Av de Pézenas, Bd de la Lisse, rue Porte de Béziers, Av d'Agde
10	Fixe	Rond-point proche Ehpad Mireille Vidal / Intersection Av d'Agde / Chemin des Tiradous	Intersection Route de Bessan (D13E15) / Route de Florensac (D18) Lotissement Ste Colombe
11	Fixe	Rond-point La Caritat / Intersection D125E3 / D125E5	Entrée et sortie du lotissement La Caritat, / Entrée de commune par Route de Valros (D125E3)
12	Fixe	Rond-point des Oliviers / Intersection Rte de Bessan (D13E15) / Av 3ème Millénaire	Intersection entrée de la commune par Route de Bessan (D13E15) / Entrée ZA le Causse ZA du 3ème Millénaire

LISTE DES PERSONNES HABILITÉES

- M. Jean AUGÉ, Maire de la commune
- M. Jean-Louis CALVET, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. Francis DUQUENNE, Conseiller Municipal délégué à la sécurité
- M. Olivier COUTURIER, Directeur Général des services
- M. Christophe HUC, Policier Municipal
- M. Samuel SIMONEAU, Policier Municipal

PLAN DE DÉTAIL DES EMPLACEMENTS ET CHAMPS DE VISION DES CAMERAS

Caméra dôme motorisé C1 - déplacée

Site d'implantation : Mairie / Intersection rue de la Mairie et rue du Mailh

Champs de vision : Abords Mairie / Rue de la Mairie / Rue du Mailh



Emplacement C1

Positionnement de la caméra



Champs de vision possibles de la caméra C1

Caméra dôme motorisé C2 -

Site d'implantation : Boulevard de la Digue

Champs de vision : Parking de la Cave / Boulevard de la Digue



Positionnement de la caméra



Emplacement C2



Champs de vision possibles de la caméra C2

Caméra dôme motorisé C3 - **déplacée**

Site d'implantation : Rue de la Brèche

Champs de vision : Place Francis Laurent / Abords commerce / Parking / Point Cash / Rue de la Brèche



Positionnement de la caméra



Emplacement C3



Champs de vision possibles de la caméra C3

Point Cash

Caméra dôme motorisé C4

Site d'implantation : Boulodrome

Champs de vision : Boulodrome / Ecoles



Positionnement de la caméra



Emplacement C4



Champs de vision possible de la caméra C4

Caméra dôme motorisé C5

Site d'implantation : Boulevard des Ecoles

Champs de vision : Boulevard des Ecoles / Chemin des Tiradous



Positionnement de la caméra



Emplacement C5



Champs de vision possible de la caméra C5

Caméra dôme motorisé C6

Site d'implantation : Complexe sportif, Chemin des Fabriques

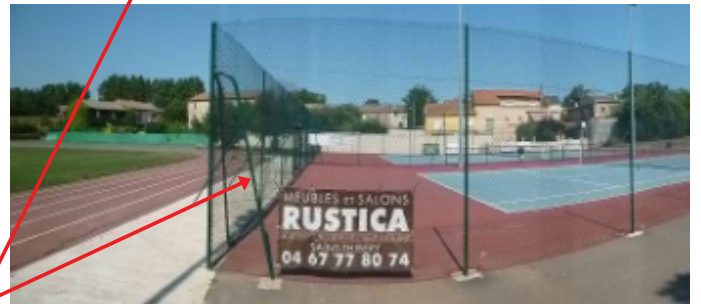
Champs de vision : Complexe sportif / Stades / Abords bâtiments



Positionnement de la caméra



Emplacement C6



Champs de vision possible de la caméra C6

Caméra fixe multi-capturs C7 nouvelle caméra

Site d'implantation : Intersection Grand Rue / Place du Marché

Champs de vision : Place du marché / Grand rue, Place de la liberté



Positionnement de la caméra



Emplacement C7



Champs de vision possible de la caméra C7

Caméra fixe C8 nouvelle caméra

Site d'implantation : Intersection Boulevard de la Digue / Rue Porte de Montpellier

Champs de vision : Intersection Bld de la Digue / Pte de Montpellier / Rue du Bac / Chemin du Pont Romain
Bd des Écoles



Positionnement de la caméra



Emplacement C8



Champs de vision possible de la caméra C8

Caméra fixe multi-capteurs C9 nouvelle caméra

Site d'implantation : Rond-point de la Mission

Champs de vision : Av d'Agde / Av de Béziers / Av de Pézenas / Boulevard de la Lisse / Rue Pte de Béziers



Positionnement de la caméra



Emplacement C9



Champs de vision possible de la caméra C9

Caméra fixe C10 nouvelle caméra

Site d'implantation : Rond-point proche Ehpad Mireille Vidal / Intersection Ch des Tiradous / Av d'Agde
Champs de vision : Intersection Rte de Bessan (D13E15) / Rte de Florensac (D18) / Lot. Sainte Colombe



Positionnement de la caméra



Emplacement C10



Champs de vision possible de la caméra C10

Caméra fixe C11 nouvelle caméra

Site d'implantation : Rond-point la Caritat / Intersection D125E3 / D125E5
Champs de vision : Entrée et sortie Lotissement la Caritat, Entrée de la commune par D125E3 Route de Valros



Positionnement de la caméra



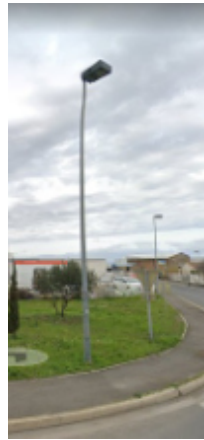
Emplacement C11



Champs de vision possible de la caméra C11

Caméra fixe C12 nouvelle caméra

Site d'implantation : Rond-point des Oliviers / Intersection Rte de Bessan (D13E15) / Av 3ème Millénaire
Champs de vision : Inters. entrée commune par route de Bessan / Entrée ZA le Causse par Av 3èm Millénaire



Emplacement C12

Positionnement de la caméra



Champs de vision possible de la caméra C12

ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

1- Pannonceaux d'information au public

Au nombre de 5, ceux-ci ont été mis en place lors de l'installation initiale du système de vidéoprotection aux entrées principales de la commune.

- D13E15, venant de Bessan/Agde/Pézenas
- D18, venant de Florensac
- D18, venant de Montblanc
- D125E3, venant de Valros
- D13E15, venant de Nézignan l'Evêque



2- Visionnage et sécurisation des images

Des écrans de visualisation sont placés dans les locaux de la Mairie (Police Municipale).

Les enregistrements et des informations s'y rapportant se font sur des serveurs numériques sécurisés :

1 Place de la Mairie - 04 67 77 80 57

Ces lieux sont sécurisés, sous alarmes, ils sont accessibles seulement par les personnes habilitées.

Le visionnage des images et (ou) la lecture de celles enregistrées automatiquement, s'opère sur des postes informatiques dédiés accessibles aux seules personnes autorisées par monsieur le Maire. Celles-ci ont un accès individualisé (login et mot de passe) afin d'obtenir une traçabilité efficiente des actions menées sur le système.

La destruction des images s'effectue par écrasement automatique au-delà du délai de 15 jours.

3- Flux vidéo

Les images sont transmises des caméras au centre de gestion via des liens hertziens, aux normes en vigueur sous l'autorité de l'Arcep (certification) et selon les préconisations de l'ANSSI.